



## Edition ICI nationale en AURA (suite)

### **NON À UN TOUR DE FABRICATION IMPOSÉ PAR LA DIRECTION !**

Après Besançon et Grenoble, l'antenne de Lyon est "candidate" pour assurer l'édition complète d'ICI 19/20, la dernière semaine de mars. L'annonce en a été faite en réunion de rédaction alors que la majorité des salariés concernés, journalistes comme techniciens, n'avaient pas été consultés.

Il s'agit donc bien d'une décision unilatérale de la direction régionale. Interrogé en Instance de proximité sur l'absence totale de concertation avec les salariés, le directeur a soutenu qu'il y avait eu consultation... avec l'organisation d'activité et s'est agacé de cette question des élus. Il faut dire qu'en ce moment le dialogue social à Lyon se situe au plus bas de l'échelle.

Le protocole d'accord de lever de préavis prévoit que les antennes "volontaires" devront avoir "une organisation stable"...

Aucun poste pérennisé à Lyon, deux postes d'adjoints vacants et plusieurs arrêts maladie, est-ce cela qu'on appelle une organisation stable ?

On nous assure qu'il y aura des moyens pour remplir cette mission... pour faire encore plus de JT communs par la suite ?

Alors que tous les jours, on peine à remplir les JT provisoires avec nos propres ressources, notamment le week-end...

Alors que l'antenne de Lyon n'est pas concernée par les groupes de réflexion sur une organisation du travail plus adaptée. Comme Grenoble, Clermont-Ferrand ou Besançon et d'autres, les antennes les moins dotées du réseau régional !

Une gifle pour les salariés qui se sont mobilisés massivement pendant tout le mouvement de grève.

Est-ce vraiment le moment ?

Les organisations syndicales CFDT, CGT, SUD et SNJ sont persuadées du contraire. Elles réclament toujours les moyens nécessaires pour réaliser des éditions de manière autonome.

Oui pour prendre notre part mais seulement quand notre effectif sera consolidé, que des postes seront pérennisés pour atteindre des potentiels comparables à ceux d'autres antennes qui bénéficient de moyens plus conséquents. La "solidarité" que la direction des régions invoque dans l'alternance souhaitée des antennes pour diffuser la partie nationale doit aller dans les deux sens.

Lyon, le 20 février 2024